

Fin du décret sur la multiplication des panneaux publicitaires : une victoire en demi-teinte

Ce mardi 9 février, Ségolène Royal et Emmanuel Macron ont annoncé l'abandon partiel du décret sur la réforme de l'affichage publicitaire contesté notamment par Agir pour les paysages et France Nature Environnement. Victoire de la société civile ? En partie, mais pas entièrement.

mercredi 10 février 2016

[Villes et territoires](#)

Un non massif de la société civile : merci à vous !

Avec d'autres associations, nous vous appelions à vous exprimer massivement dans le cadre de la consultation publique contre ce décret, qui visait à implanter davantage de panneaux publicitaires, plus grands et plus énergivores. Résultat : le ministère de l'écologie a reçu près de 60 000 contributions, dont 99 % d'avis défavorables. Nous tenons à vous remercier pour cette belle mobilisation qui a précipité l'annonce gouvernementale d'un abandon.

Abandon des panneaux 4x3... mais pour combien de temps ?

En effet, mardi matin, en marge d'une conférence de presse, Emmanuel Macron annonce l'abandon du décret contesté. "A court terme, notre préférence c'est d'abandonner une mesure qui n'était pas consensuelle" commente-il.

La déclaration sonne comme une victoire de la société civile mais aussi de Ségolène Royal : elle refusait de signer un tel décret en l'état. Seulement, la déclaration du ministre de l'économie commence par un « à court terme » peu engageant. S'agirait-il de sortir un décret par la porte pour bientôt le faire revenir par la fenêtre ?

Quoi qu'il en soit, nous sommes satisfaits que la possibilité d'étendre à des villes de moins de 10 000 habitants les fameux « 4X3 » actuellement autorisés uniquement dans les villes de plus de 100 000 habitants soit aujourd'hui écartée. Nous restons bien entendu vigilants pour éviter son retour.

Là où le bât blesse : les méga panneaux lumineux de 50m² autorisés aux abords des stades

L'annonce est également gâchée par une mauvaise nouvelle. Sous prétexte de l'Euro 2016 et contre l'avis majoritairement exprimé par les citoyens, l'installation de méga panneaux lumineux de 50m² devrait être autorisée à l'extérieur des enceintes sportives d'une capacité de 15 000 places. 53 stades sont concernés par la disposition alors que seulement 10 d'entre eux accueilleront des matchs de l'Euro 2016.

Aucune limitation de durée n'est prescrite, ces méga panneaux resteront installés après le coup de sifflet final de l'Euro 2016. France Nature Environnement et Agir pour les paysages dénoncent vivement cette dernière disposition qui perturbera la qualité de vie des riverains, augmentera la pollution lumineuse et sera également extrêmement énergivore.